



Montigny-le-Tilleul, le 3 juillet 2024

Infos sur la saison 2024-2025

(Document à conserver)

Chers parents,

La saison de basket 2024-2025 se profile lentement à l'horizon et avec elle, la reprise des entraînements et des matchs pour nos champions en herbe.

!! Stage du 5 au 9 août 2024 !! Inscription auprès de Ludo Delcroix

1. Aspects pratiques

a) Responsable des équipes de Jeunes :

Pour toute question, vous pouvez vous référer au président Vincent Detry (0479/37.58.71, vincent.detry64@gmail.com) ou au Vice-Président Ludovic Delcroix (0475/56.51.04 - dellud05@gmail.com).

Changement de trésorier, il s'agit désormais de Guillaume Lambiotte (0492/866535, guillaume.lambiotte1209@gmail.com).

b) Entraînements, matchs :

La belle nouvelle pour cette nouvelle saison est la montée de notre équipe P2 en P1. Ce sera l'occasion de voir des matchs d'un très beau niveau.

Pour la saison à venir, nous n'aurons plus d'équipe U21, les joueurs de cette tranche d'âge se sont vus proposer d'autres équipes chez nous. Nous aurons donc les équipes U12, U14, U16, U18, P4, P3 et P1. Cela mène notre nombre total d'équipes à 7.

Cette saison est pour l'instant dans l'expectative des travaux dans le hall omnisport de Montigny-le-Tilleul. A l'heure où nous écrivons ce document, la date de début des travaux n'est toujours pas connue. Ce ne sera pas le 1^{er} septembre 2024. Nous continuerons donc à occuper la salle de Montigny-le-Tilleul au moins jusqu'à cette date.

Nous attendons les nouvelles officielles de l'administration communale.

Les salles de St Exupéry et de Leernes sont toujours bien pré réservées pour nous accueillir.

Pour cette saison, de nouveau, les coûts de gestion seront énormes, et même en augmentation ! D'où, une nouvelle fois, notre demande de Recherche de Sponsorings nouveaux, afin de maintenir le cap toute la saison.

Au sein de notre comité, Olivier Lambiotte est le responsable sponsoring. Vous pouvez prendre contact directement avec lui (olambiotte@yahoo.fr ou 0495/ 55 91 60) pour toute idée de sponsoring.

Au sujet de nos salles pour les entraînements : nous serons toujours tenus à évoluer dans plusieurs installations.

Nous avons voulu, néanmoins, garder deux entraînements de 1h30/semaine pour tous. Nous continuerons à évoluer dans les salles extérieures : la salle Pierre de Coubertin à Jumet (Spirou) et la salle ADEPS de Loverval.

Pour cette nouvelle saison, une réelle grande synergie, entre les équipes U18, P4 et P3 reste de mise, afin d'amener prochainement certains éléments vers les P3, voire la P1 : nos vrais « Souhait-Projet-Challenge RBCM », de toujours, sont de mener nos jeunes vers l'équipe première. Nous suivrons attentivement, au fur et à mesure, la « Bonne évolution » de nos joueurs en devenir. A eux de saisir la bonne opportunité.

c) Cotisations :

Comme chacun le sait, afin de faire vivre le club, une cotisation est demandée pour tout joueur évoluant en équipe d'âge ainsi qu'en seniors P3 et P4 .

Etant donné l'augmentation de l'année passée et la saison difficile en terme de changement de salle, et malgré le surcoût que va engendrer le changement de salle, nous avons tenu à garder la cotisation inchangée pour la saison 2024-25. La cotisation restera donc de **320€** pour tout joueur et **300€** en cas de second enfant inscrit au club.

Au risque de nous répéter, ces cotisations servent à couvrir tous ces frais de location de salle, entraîneurs, ballons, frais de licences, frais d'assurance, ...

Outre le fait qu'il est bien sûr possible de payer la totalité en une fois, nous vous demandons de respecter les échéances suivantes :

Pour éviter les désistements, et frais inutiles, nous vous demanderons la moitié du solde, soit **160 €** au **15 août**.

Le paiement du Solde restant des cotisations sera effectué pour le **15 septembre** au plus tard : soit **160 €**. Pour 2 enfants, ces versements sont de **310€** chacun.

Certains d'entre-vous ont reçu un mail directement de notre trésorier dans le courant du mois de juin vous indiquant certaines échéances de paiement. Si vous avez déjà effectué certains versements, déduisez-les de vos futurs paiements.

Particularité : Sans ce dernier versement, la Licence du joueur (utile au contrôle d'avant match) ne sera pas incluse dans la farde Licences. (Pas de participation à la rencontre) : le Suivi des paiements est assuré par notre Trésorier Guillaume Lambiotte.

Le paiement complet permettra la mise de la Licence du joueur dans la farde d'équipe.

2 conditions sont nécessaires pour être inscrit à la feuille de match : la Visite Médicale, signée et le Paiement complet de la Cotisation.

Sans ces paiements, nous ne pourrons aligner votre enfant en compétition officielle, dès le début de saison.

Le Numéro de compte pour les versements : **BE82 2600 2887 6868** du RBCM Jeunes.

Lors de chaque versement, **veuillez mentionner en communication « les « nom et prénom » du joueur ainsi que la « catégorie »** à laquelle il appartient » pour la saison **2024-2025**. Pensez à faciliter la tâche de votre trésorier.

En cas de difficultés de paiement, n'hésitez pas à contacter Vincent Detry, ou Guillaume Lambiotte. Une solution peut souvent être trouvée, avec respect mutuel.

Nous vous rappelons également que, depuis plusieurs saisons, la plupart des Mutuelles interviennent dans les frais de cotisation à un club sportif. Suivant les mutuelles, le montant remboursé varie de 30 à 50€.

N'hésitez pas à nous contacter en cours de saison pour compléter les Formulaires disponibles auprès de votre mutuelle. (N'attendez toutefois pas la dernière semaine de la saison en cours pour réagir).

NB : afin d'en bénéficier, il faut être en ordre de cotisation, bien entendu.

d) Sponsor :

Nous sommes toujours à la recherche de sponsors pour renouveler ou améliorer notamment, la gestion de nos équipes de jeunes, ainsi que les 3 équipes seniors, les équipements, ballons ou le matériel de toutes nos équipes de jeunes.

Si vous connaissez des personnes dans votre entourage qui pourraient nous aider, nous pouvons les contacter si vous ne souhaitez pas le faire vous-mêmes. Merci de nous transmettre les informations, auprès de notre président Mr. Vincent Detry ou de notre responsable sponsor Olivier Lambiotte (coordonnées en fin du document).

Toutes les aides sont les bienvenues, même les plus modestes.

Sachez, que « **Sans encadrement** » utile, une rencontre de jeunes ne sera jamais remise, mais que tout manquement est sanctionné fédéralement par une amende à charge du club (à éviter bien sûr).

2. Formalités administratives

L'affiliation lie votre enfant au RBCM pour une saison. Par défaut, l'affiliation continue de courir pour la saison suivante.

Un changement de club est possible entre le 1 mai et le 31 mai de chaque saison (cette période peut varier d'une saison à l'autre), en remplissant un formulaire de Démission et un autre de Mutation vers le club que vous désirez rejoindre.

Une indemnité de formation est prélevée par la fédération au club de destination et ristournée au club de départ, dont le montant dépend du nombre de saisons passées dans ce club. Un Recommandé doit également être adressé, uniquement en cas de mutation, au club quitté. Les formalités détaillées sont disponibles auprès de Christophe Notelaers, votre secrétaire, de Vincent Detry, et/ou dans tous les clubs.

Une **Visite Médicale « obligatoire »** est à passer auprès de votre médecin traitant qui remplit le **formulaire à nous remettre impérativement avant le 1^{er} match officiel** (Coupe, ou Championnat) **via votre entraîneur/coach.**

Ce formulaire est joint au présent courrier, (voir en attachement)

Seul ce formulaire rempli sera valable. Un Certificat « manuscrit » du médecin n'est pas accepté par la fédération.

Attention : le joueur, ou son représentant légal s'il est mineur, doit **dater et signer** également en bas à gauche du formulaire sous les mentions faisant référence à la lutte anti-dopage.

Sans cette signature, le formulaire ne sera pas valable, ni accepté par le corps arbitral.

Dès le début de saison, **SANS cette VM**, nous ne permettrons pas à un joueur de participer à quelque rencontre que ce soit. Ceci amène un « **Risque médical** » (que nous ne souhaitons aucunement) et une « Amende fédérale » bien « inutile » à notre bon fonctionnement.

3. Assurances

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la firme ETHIAS est redevenue l'assureur pour notre fédération.

(**NB** : les sinistres en cours auprès de la firme ARENA restent d'application jusqu' à leurs clôtures.)

(**PM** : les membres concernés sont priés de tenir à jour eux-mêmes cette dernière partie.)

Le contrat entre l'AWBB et Ethias mentionne : « Il n'y a plus de Franchise », une seule modalité, mais la Prime d' Adhésion coûte plus cher, payable par le club.

Cette assurance sportive comprend 3 volets :

- **Les Accidents corporels,**
- **La Responsabilité Civile,**
- **La Protection Juridique.**

Votre enfant est assuré auprès de l'assureur de la fédération (ETHIAS).

La prime d'assurance est comprise dans le montant de la cotisation.

Sont couverts principalement : (les cas les plus souvent rencontrés)

- **Les Accidents corporels :**
 - o Événement soudain, dont la cause est étrangère à l'organisme de la victime et qui provoque une lésion corporelle, (ou le décès).
 - Les conséquences d'un effort physique se manifestant immédiatement et brusquement, et en particulier les : hernies discales et inguinales, les déchirures musculaires totales ou partielles, les élongations, les déchirures des tendons, les foulures et les luxations.

Sont assurés tant en responsabilité civile qu'en Protection juridique : L'AWBB, les membres sportifs et Non sportifs, ainsi que les clubs affiliés.

Chemin à suivre pour accès aux conditions : <http://www.awbb.be/wp-content/uploads/2018/07/Cond-gén-acc-sportifs-ETHIAS-01-07-2018.pdf>

Tout accident « Déclaré » doit obligatoirement transiter via votre secrétaire, Mr. NOTELAERS Christophe,

Un fichier d'aide vous sera transmis : Que faire en cas d'accident ?

(**NB** : 2 déclarations d'accident vierges et le fichier d'aide se trouvent à la fin de chaque Farde Licences).

La gestion du dossier se passe, à partir de ce moment, entre vous-même et l'assureur ETHIAS, avec la réception du N° de dossier, ainsi que de la personne qui traite votre dossier. (Le N° de téléphone de contact y est mentionné)

4. Aspect sportif :

Reprise du championnat dimanche 1 septembre 2024 en P1, P3, P4 et U14 et le 08/09 septembre pour les autres

Les matchs du **week-end à domicile** se dérouleront comme indiqué ci-dessous. Certaines adaptations ont dû être apportées ponctuellement, à la demande des entraîneurs ou des équipes adverses, ou en fonction du calendrier. Vous serez avertis d'éventuels autres changements au fur et à mesure, dès l'accord reçu au CP Hainaut (Comité Provincial). Certaines adaptations ont déjà été enregistrées et reprises à votre calendrier actuel.

Pour le **Samedi** :

- les **U14** à **13h00**
- les **U12** à **15H00**
- les **U18** à **17H00**
- les **Seniors P4** à **19H00**

Pour le **Dimanche** :

- les **U16** à **09h00**
- les **Seniors P1** à **11h00**
- les **Seniors P3** à **13h00**

Les horaires des entraînements, leur lieu et la date de reprise sont repris dans le tableau ci-dessous.

Equipes		Reprise des entraînements	Entraînements habituels	
Catégories	Nés en		Heures	Lieu
U12 Nathan Decamps 0470/01.86.97	2013-2014	Mercredi 21/08 à 16h30 à Montigny	Mercredi 16h30-18h Jeudi 18h-19h30	A Montigny A Montigny
U14 Benoit Vanonckelen 0472/13.09.98	2011-2012	Mardi 20/08 à 17h30 à Montigny	Mardi 18h-19h30 Jeudi 18h-19h30	A Loverval A Loverval
U16 Popol 0476/30.38.72	2009-2010	Jeudi 15/08 à 17h30 à Montigny, à confirmer	Mardi 18h-19h30 Jeudi 18h-19h30	A Loverval A Loverval
U18 Nathan Decamps 0470/01.86.97	2007-2008	Jeudi 15/08 à 19h à Montigny, à confirmer	Mardi 17h30-19h Mercredi 19h30-21h	A Montigny A Montigny
P4		Vendredi 2/08 à 19h30 à Montigny	Mercredi 18h-19h30 Vendredi 20h30-22h	A Loverval A Jumet
P3 Yannis Seferiadis 0473/42.16.72		Jeudi 1/08 à 19h à Montigny	Mardi 19h-20h30 Jeudi 19h-20h30	A Montigny A Montigny
P1 Laurent Vanesse 0479/23.29.70		Jeudi 1/08 à 20h30 à Montigny	Mardi 20h30-22h Jeudi 20h30-22h	A Montigny

Soyez néanmoins « Attentifs » à toute adaptation de votre Coach.

!! Attention, la salle de Loverval est indisponible pendant le mois d'août. Les coaches donneront les infos au fur et à mesure !!

Nous vous communiquerons les horaires d'entraînement pour la salle de St Exupéry lorsque nous aurons une date prévue.

Adresses des différentes salles :

- Montigny-le-Tilleul : salle omnisports, rue du Bois Frion, 107 à Montigny-le-Tilleul, 6110.
- Loverval (ADEPS) : Allée des Sports, 12 - 6280 Loverval.
- Jumet (salle Spirou) : Complexe sportif Salle Pierre de Coubertin, situé Sentier de l'Épée 35 à 6040 Jumet
- St Exupéry : rue de l'Abbaye d'Aulne, 2 , 6142 Fontaine-l'Évêque
- Leernes : rue Alexandre Berteaux, 43, Leernes

Les horaires des matchs officiels pour la saison 2024-2025 sont disponibles sur le site de CP du Hainaut ([CP Hainaut](#)), sur l'application AWBB et sur le site du club ([RBC Montagnard](#)).

Des matchs de préparation peuvent également être organisés par l'entraîneur.

Toutes nos équipes de Jeunes sont inscrites pour la Coupe provinciale du Hainaut.

L'équipe P1 est inscrite en Coupe provinciale du Hainaut, les matchs éliminatoires se déroulant en août et septembre.

Convocation :

Le calendrier des matchs sera affiché sur le site du club ([RBC Montagnard](#)), nous vous invitons à aller le consulter. Les résultats et les classements y seront aussi indiqués.

L'AWBB a également mis en ligne une application [AWBB](#) pour smartphone où vous pourrez suivre les différentes équipes qui vous intéressent. N'hésitez pas à demander de l'aide à Ludovic Delcroix pour l'installer.

5. Participation des parents

Plusieurs parents ont répondu à notre appel la saison précédente pour participer aux activités du club (tenue des feuilles de matchs, tenue du chrono, lessivage des maillots, soupers, ...). Nous les en remercions très chaleureusement.

C'est grâce à vous que nos enfants peuvent pratiquer le basket dans de bonnes conditions. Malheureusement ce sont souvent les mêmes qui se dévouent. Nous avons besoin de l'engagement d'un maximum de parents pour rendre la charge moins "lourde".

Cette année encore, nous allons organiser une séance de formation à la tenue du chrono et de la feuille de match.

Un appel particulier est lancé aux parents des U12, U14, U16, U18.

Elle aura lieu fin septembre - début octobre dans la buvette de la salle omnisports de MLT. Merci de vous inscrire auprès de Christophe Notelaers. Vous serez avisés de la date dès que possible.

Sachez que toute rencontre de jeunes doit être jouée impérativement, et qu'aucune remise n'est rendue possible, sauf accord entre les clubs, préalablement.

Les prévisions de cette saison 2024-2025 laissent déjà entrevoir, quelques manquements importants, pour nos officiels à la table de marque. (Marqueurs, Chronomètres, et Opérateur 24" – ici toutes équipes Jeunes confondues).

Vous savez donc ce qu'il vous reste à faire : pour nos jeunes joueurs, « Je me mobilise ». Si non, un « Forfait » sera déclaré à l'encontre de notre équipe, et ce serait bien dommage.

NB : Pour le rôle minimum de Délégué au match, il faut être « affilié »(gratuit) auprès de votre club, et ce envers la fédération. Ensuite, avec le temps, il faudra passer le cap de la Table.

6. Equipement

Lors des matchs, votre enfant reçoit du club un équipement complet (maillot, short, et warm-up aux couleurs du club).

Vous devez donc veiller au reste de leur équipement à savoir : chaussettes, bonnes chaussures, sac, drap de bain, savon ou gel douche.

Dans toutes les catégories, chaque joueur est responsable de son équipement. (ou autre arrangement)

Nous demandons à tous les joueurs encore en possession de leur équipement (maillot, short et warm up) de bien vouloir le rapporter à l'entraîneur lors du premier entraînement.

Certains équipements sont récents. Nous tenons à ce que chacun en prenne le plus grand soin.

Nous insistons particulièrement pour que les enfants respectent les installations mises à leur disposition.

(vestiaires, douches, équipements, ballons, ...) tant localement qu' en déplacement. Nous veillerons tout particulièrement à ce que ce point soit scrupuleusement respecté et nous comptons sur votre soutien sans restriction en la matière.

7. Valeurs

Nous tenons à rappeler ici les valeurs que nous prônons depuis toujours :

- **Le Respect** : de l'entraîneur, des installations et du matériel, des responsables, des partenaires, des adversaires, de l'arbitre, des spectateurs, **est TOUJOURS de mise.**
(PM : de trop nombreuses « **Fautes Techniques** » ont été enregistrées les saisons dernières, avec également « **Quelques passages** » devant le Conseil de Discipline du Hainaut, et cela, nous ne pouvons plus l'admettre !)
- **L'école prime sur le basket, et Non les autres « Activités Extra » (il faut savoir choisir !).**
- **La progression, l'esprit d'équipe et la manière, plutôt que le résultat.**
Néanmoins, le résultat reste important pour le moral des troupes.
Ne pas se contenter de vaincre contre plus faible, ni de se démobiliser contre plus fort que soi.
Garder la fierté de donner le meilleur de soi-même est le meilleur garant d'une bonne progression.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à vous adresser à nous.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de bonnes vacances et espérons vous retrouver en pleine forme dès ce mois d'août.

Cette saison 2024-2025, votre comité RBCM se compose de :

- Detry Vincent, président , vincent.detry64@gmail.com, 0479/37 58 71
- Delcroix Ludovic, vice-président et communication, dellud05@gmail.com, 0475/565104
- Notelaers Christophe, secrétaire, christophe.notelaers@skynet.be , 0476/469645
- Schleich Gérald, adjoint à la trésorerie, schleich_gerald@yahoo.fr 0472/619459
- Guillaume Lambiotte, trésorier, guillaume.lambiotte1209@gmail.com, 0492/86.65.35
- Lambiotte Olivier, sponsoring, olambiotte@yahoo.fr, 0495/559160
- Pierson David, communication, piersdave9@gmail.com, 0476/39.41.09
- Noël Stéphanie, membre, responsable festivités nanie132@outlook.be , 0474/543756
- Magris Patrick, encadrement sportif , p.magris@gmail.com, 0479/238719

Vincent Detry
Président RBCM



CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2024 – 2025

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.
né(e) le à habitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.
Fait à le
Identification du médecin Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), Instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule Instance disciplinaire compétente à son égard. »
Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un de ses représentants légaux.



CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2024 – 2025

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.
né(e) le à habitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.
Fait à le
Identification du médecin Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), Instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule Instance disciplinaire compétente à son égard. »
Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un de ses représentants légaux.



CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2024 – 2025

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.
né(e) le à habitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.
Fait à le
Identification du médecin Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), Instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule Instance disciplinaire compétente à son égard. »
Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un de ses représentants légaux.



CERTIFICAT MEDICAL
Saison 2024 – 2025

Je soussigné(e), Docteur en Médecine à
atteste avoir examiné aujourd'hui Mlle/ Mme/ M.
né(e) le à habitant
et n'avoir constaté, à la date de ce jour, aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du basket-ball.
Fait à le
Identification du médecin Signature

Le sportif reconnaît par sa signature qu'il a parfaite connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de l'AWBB et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), Instance disciplinaire de l'AWBB en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de l'AWBB seront portées devant la C.I.D.D., seule Instance disciplinaire compétente à son égard. »
Date et signature du sportif et, le cas échéant, celle d'un de ses représentants légaux.